Dictature sanitaire : les médecins tenus dorénavant de justifier leurs prescriptions !!!

écrit par Christine Tasin | 10 novembre 2024

Ubu roi a encore frappé… A moins que ce ne soit la clique à Pfizer ?

Dans le monde merveilleux de Macron/Barnier, encore une mémorable cagade.

On n’a plus assez de médecins, les services d’urgence sont saturés, des étrangers viennent spécifiquement en France se faire soigner, passent devant les nôtres pour les greffes car plus jeunes en général ou détenteurs du sésame « carte de migrant « donnant droit à ouverture aux soins partout, sans attente de plusieurs mois avant rendez-vous… eh bien

pour couronner le tout et pousser les valeureux toubibs qui nous restent à se sauver de l'asile France, on va les pousser à aller voir en Israël ou aux Etats-Unis si on y est plus libre, moins surveillé… **va falloir qu'ils écrivent des kilomètres pour justifier leurs prescriptions.**

Le remboursement de certains médicaments par l'Assurance maladieva dorénavant être soumis à l'obligation pour les professionnels de santé de mentionner les « circonstances » et les « indications de la prescription ». Cette décision provient d'un décret signé le 30 octobre 2024 par le Premier ministre, paru le lendemain dans le Journal Officiel.

De nombreuses informations exigées

Un article de la loi du 26 décembre 2023 soumet « la prise en charge par l'Assurance maladie d'un produit de santé et de ses prestations éventuellement associées » à la mention « sur l'ordonnance ou sur un formulaire prévu à cet effet par le professionnel de santé d'éléments relatifs aux circonstances et aux indications de la prescription ».

Cette obligation s'appliquera « lorsque ce produit et, le cas échéant, ses prestations associées présentent un intérêt particulier pour la santé publique, un impact financier pour les dépenses d'assurance maladie ou un risque de mésusage ».[…]

https://www.midilibre.fr/2024/11/08/consultations-les-medecins-devront-dorenavant-se-justifier-aupres-de-lassurance-maladie-pour-que-les-patients-soient-rembourses-12311355.php

C'est la cerise sur le gâteau. Ma grand-mère aurait dit « *manquait plus que ça*« , avec ce fatalisme des gens simples habitués au dénuement et même au malheur.

Dorénavant il ne suffira pas d'être médecin reconnu, avec pignon sur rue, d'avoir soigné et sauvé des milliers de vies, non, il faudra justifier sur l'ordonnance ou dans un document à part pourquoi vous prescrivez tel remède et pas tel autre ! *Salauds de médecins ! Voleurs des fonds de la Sécurité sociale ! Escrocs ! On se méfie de vous…*

Je suis décontenancée, choquée, enragée… Envie de tout casser.

Qui a eu cette idée aberrante ??? Qui, au Ministère, déteste à ce point les médecins français ?

A moins que…

A moins qu'il ne se prépare quelque part, du côté de Davos ou de l'OMS, une fausse pandémie préparée dans un laboratoire (il n'y a pas que Wuhan pour ça, il se dit même que, en Ukraine, Biden a pas mal de bonnes adresses) et que les mondialistes aient une peur bleue de voir la résurgence de l'hydroxychloroquine, de l'Ivermectine et autres remèdes simples, alternatifs, susceptibles d'empêcher la vente de poisons estampillés vaccins… Vaccins ayant peut-être pour but de rendre infertile, malade, voire pire ???

Moi, je dis ça, je dis rien… Sauf que j'espère que nos trop

rares médecins vont lancer une fronde carabinée (de « carabins », la boucle est bouclée…) contre cette mise en laisse, cette humiliation, cette perte de temps…

Un commentaire sur le Midi libre :

Anonyme195662 Il y a 21 minutes SIGNALER UN ABUS

Plus de contraintes et paperasses pour les médecins. Dans ce fond de toile de désert médical cela va certainement susciter des vocations .
Les problèmes ne se résolvent certainement pas par la contrainte, l'autoritarisme, la dictature...